



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 1720

Texte de la question

M Bernard Charles attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur les problemes du commerce en milieu rural. Le maintien de l'activite commerciale en milieu rural est un facteur essentiel de maintien de l'activite globale et bien sur de la revitalisation. De nombreux villages perdent des habitants faute d'un lieu d'approvisionnement en produits courants. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour aider ce commerce en milieu rural et participer aussi a une veritable politique de l'aménagement rural.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics estiment, comme l'honorable parlementaire, que le maintien et le developpement du commerce en milieu rural est un element important de lutte contre la desertification, dont les couts economiques et sociaux sont eleves. Aussi le ministere du commerce et de l'artisanat mene-t-il depuis 1976 une politique volontariste d'aide au maintien et au developpement du commerce dans les zones rurales, en vue d'assurer une desserte de proximite. Son soutien financier s'est traduit essentiellement par des subventions aux communes et aux chambres de commerce et d'industrie pour la realisation de locaux commerciaux loues a des commercants independants, ainsi que par des participations financieres aux actions collectives d'animation, de promotion et de modernisation menees par les chambres de commerce et d'industrie et les groupements ou associations de commercants. Une aide a egalement ete apportee au renforcement de l'assistance technique, essentiellement au profit des chambres de commerce (recrutement d'ATC ruraux). Le bilan des operations de creation ou de maintien d'equipements commerciaux en zone rurale realisees avec l'aide financiere du ministere a ete juge tres largement positif par le rapport d'enquete etabli par l'inspection generale de l'industrie et du commerce en 1987. Les evolutions demographique et economique, actuelles et previsibles, militent toujours pour la poursuite de la politique en faveur du commerce rural dont les axes majeurs sont : le renforcement du personnel d'assistance technique des chambres de commerce et d'industrie ; les actions collectives de modernisation et d'animation, dont le nombre et le contenu sont restes souvent jusqu'a maintenant limites ; la poursuite des operations de creation d'equipements commerciaux en reponse a la demande des collectivites locales ; le developpement des operations concertees de modernisation du tissu commercial et artisanal ; les actions en faveur de la transmission et de la reprise des entreprises eventuellement integrees dans les procedures nouvelles mises en oeuvre par la DATAR, telles les CLIR (contrats locaux d'installation et de reprise).

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1720

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 août 1988, page 2342